



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTAL

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°RAA84-2016-001

PUBLIÉ LE 29 JUIN 2016

Sommaire

Préfecture du Cantal

RAA84-2016-06-29-001 - Arrêté préfectoral n° 2016-720 du 29 juin 2016 chargeant Mme Sibylle SAMOYAUULT, Sous-Préfète de Mauriac d'assurer la suppléance de M. le Sous Préfet de Saint-Flour du lundi 27 juin 2016 au dimanche 3 juillet 2016 inclus (1 page)

Page 3

Préfecture du Cantal

RAA84-2016-06-29-001

Arrêté préfectoral n° 2016-720 du 29 juin 2016
chargeant Mme Sibylle SAMOYAUULT, Sous-Préfète de
Mauriac d'assurer la suppléance de M. le Sous Préfet de
Saint-Flour du lundi 27 juin 2016 au dimanche 3 juillet
2016 inclus



PRÉFET DU CANTAL

**Arrêté préfectoral n° 2016-720 du 29 juin 2016
chargeant Mme Sibylle SAMOYAUULT, Sous-Préfète de Mauriac
d'assurer la suppléance de M. le Sous Préfet de Saint-Flour
du lundi 27 juin 2016 au dimanche 3 juillet 2016 inclus**

**Le Préfet du Cantal,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 18 septembre 2014 nommant M. Richard VIGNON, Préfet du Cantal,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 25 septembre 2015 nommant Mme Sibylle SAMOYAUULT, Sous-Préfète de Mauriac,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 18 mars 2016 nommant M. Serge DELRIEU, Sous-préfet de Saint-Flour,

Considérant l'absence du département de M. Serge DELRIEU, Sous-préfet de Saint-Flour, du lundi 27 juin 2016 au dimanche 3 juillet 2016 inclus

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Mme Sibylle SAMOYAUULT, Sous-Préfète de Mauriac est chargée d'assurer la suppléance de M. le Sous Préfet de Saint-Flour du lundi 27 juin 2016 au dimanche 3 juillet 2016 inclus.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la préfecture du Cantal et Mme. la Sous-préfète de Mauriac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Signé

Richard VIGNON